

ANNEXE I

BOURSE À LA MÉMOIRE DE RENÉ CORNELLIER JR.

Introduction

La Congrégation de Sainte-Croix s'engage à créer une bourse René-Cornellier Jr. pour une période de 20 ans à raison d'un versement annuel de 5 000 \$ à un organisme caritatif ayant pour mission de venir en aide aux enfants.

Les raisons militent en faveur de la création d'une bourse René-Cornellier Jr. qui verra à aider un organisme travaillant auprès des enfants sont les suivantes :

1. Il y a un lien entre le nom de la bourse et l'organisme auquel elle sera versée;
2. René Cornellier Jr. a dénoncé des comportements et gestes de certains membres de la Congrégation dans le but de prévenir toute forme d'abus à l'encontre de ses semblables placés dans une situation similaire. En versant une bourse à un organisme qui travaille au mieux-être des enfants, la Congrégation va dans le sens du désir exprimé par René Cornellier Jr. dans les missives qu'il adressait à la Congrégation;
3. Les vœux exprimés par René Cornellier Jr. seront plus aisément réalisés si le don est fait à un organisme défendant la cause des enfants.
4. Dans le cadre des discussions à être tenues, la famille Cornellier et la Congrégation détermineront le nom de l'organisme bénéficiaire;
5. La Congrégation verra à créer un lien sur son site Internet afin de décrire le contenu et la finalité de cette bourse. Notamment, il sera fait mention du fait qu'elle a été créée en mémoire d'un ancien élève, René Cornellier Jr., maintenant décédé, qui a fréquenté le Collège Notre-Dame de 1971 à 1976 et qui n'a pas hésité à dénoncer les abus dont il a été victime. Cette démarche entreprise par René Cornellier Jr. est conforme aux valeurs de justice, d'entraide et de sauvegarde de la dignité des enfants afin d'assurer leur développement dans un milieu sain et sécuritaire.

En offrant cette bourse, la Congrégation veut réitérer l'importance qu'elle accorde à ces valeurs en soutenant, en mémoire de René Cornellier Jr., une œuvre qui les défend et en fait la promotion.